



RAPPORT ACAT-FRANCE 2021



Un monde tortionnaire

ISRAËL/ TERRITOIRES PALESTINIENS

CARTE D'IDENTITÉ / ISRAËL

FORME DE L'ÉTAT : RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

DIRIGEANT : BENYAMIN NETANYAHOU, DEPUIS MARS 2009

NOMBRE D'HABITANTS : 9 008 700 HABITANTS (2019)

TAUX DE PAUVRETÉ : 15,2 % (2018)

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : 0,919 (19^e EN 2019)

CARTE D'IDENTITÉ / TERRITOIRES PALESTINIENS

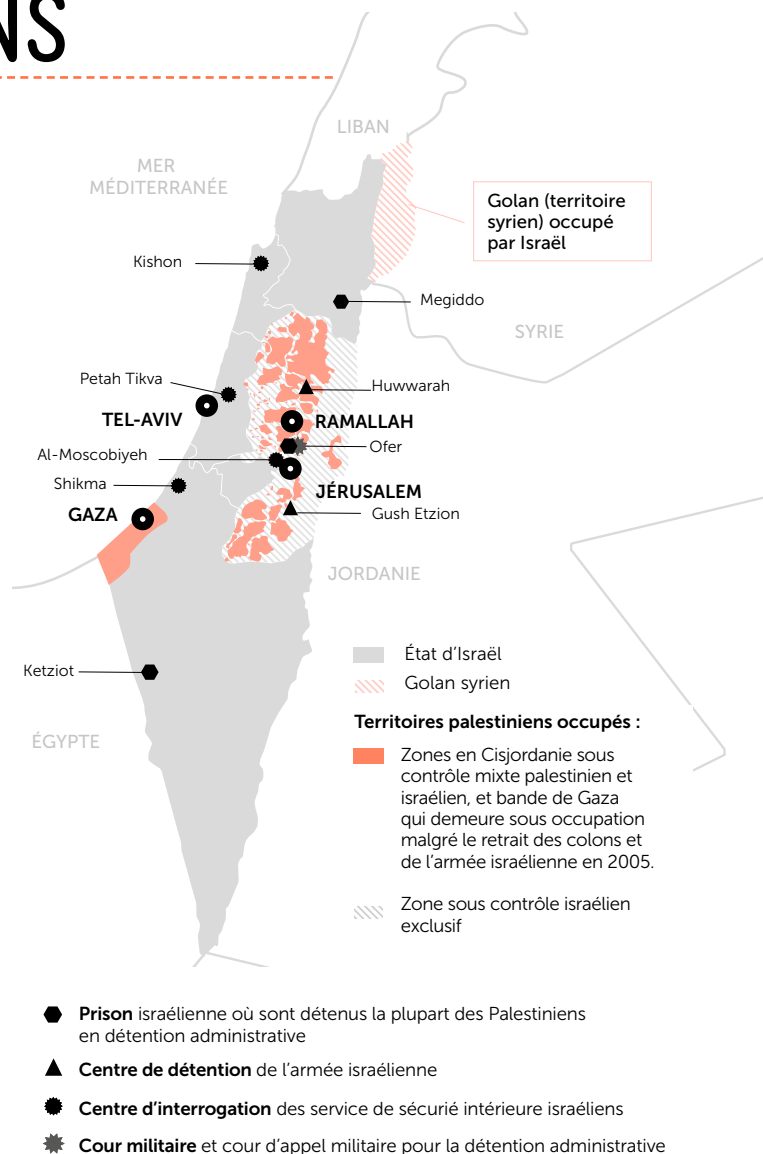
FORME DE L'ÉTAT : RÉPUBLIQUE SEMI-PRÉSIDENTIELLE

DIRIGEANT : MAHMOUD ABBAS, DEPUIS 2005

NOMBRE D'HABITANTS : 5 090 293 HABITANTS (2020)

TAUX DE PAUVRETÉ : 29,2 % (13,9% EN CISJORDANIE ET 53% À GAZA – 2018)

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : 0,708 (115^e EN 2019)



CHIFFRES CLEFS

40 %

C'est le taux de Palestiniens hommes, vivant dans les territoires occupés, qui se sont retrouvés en détention administrative depuis 1967.

5 %

C'est le taux de conversion des détentions administratives en condamnation. Ce taux confirme le caractère arbitraire de cette mesure.

ISRAËL – LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE, UN OUTIL DE RÉPRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PALESTINIENNE

PAR ÉLIAS GEOFFROY, responsable Programme et plaidoyer Afrique du Nord et Moyen-Orient de l'ACAT-France

Le 7 juillet 2020, Salah Hamouri est enfin libéré après une semaine de détention qui laissait craindre le pire¹. En effet, l'avocat franco-palestinien avait déjà fait trois séjours en prison israélienne. Après une courte détention à 16 ans en 2001, il avait été détenu pendant cinq mois en 2004, puis condamné à sept ans d'emprisonnement l'année suivante à l'issue d'un procès inéquitable pour avoir prétendument fomenté l'assassinat d'un rabbin. Libéré en 2011 dans le cadre de l'accord Shalit, il avait réaffirmé son innocence et était devenu enquêteur de terrain pour l'ONG Addameer traitant de la défense des droits des détenus palestiniens.

En 2017 et 2018, il avait été emprisonné pendant treize mois sous le régime de la détention administrative. Selon l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains, aucune plainte n'avait été retenue. Seul le paiement d'une caution de 3000 shekels (709 euros) a été demandé au moment de sa libération². Lors de son arrestation, il s'apprêtait à se rendre en France pour voir son épouse et avait prêté serment au barreau de Ramallah trois jours avant.

UN RÉGIME DE DÉTENTION HORS NORME

La raison de cette détention demeure confidentielle, comme c'est pratiquement toujours le cas pour les détentions administratives³. Ce régime de détention est particulièrement critiqué car il permet à l'armée israélienne de priver de liberté des ressortissants palestiniens pendant six mois renouvelables indéfiniment, sans avoir à notifier les raisons, et donc sans inculpation ni procès. Le détenu est le plus souvent emprisonné sur la base d'informations considérées comme « secrètes » par l'armée ou les services de sécurité, et donc inaccessibles à lui et à son avocat. De plus, de nombreux détenus sont privés de visites de leurs proches voire parfois de leurs avocats. « Comme nous ne pouvons avoir aucune nouvelle pendant son emprisonnement, nous vivions vraiment dans une incertitude, teintée par intermittence d'espoir et de doute. C'est un vrai moyen de torture psychologique* », dénonce Elsa Lefort, la femme de Salah Hamouri⁴.

Les peurs étaient donc grandes de voir Salah Hamouri à nouveau enfermé dans ce régime de détention arbitraire qui peut s'étendre indéfiniment selon le bon vouloir des autorités israéliennes. Cependant, ces dernières semblent avoir changé de stratégie : elles cherchent maintenant à l'expulser à vie des Territoires palestiniens en révoquant sa carte de résident permanent à Jérusalem pour « rupture d'allégeance » à l'État d'Israël. Ces derniers développements concernant Salah Hamouri font partie d'une

stratégie plus globale, dans laquelle la détention administrative demeure un élément clé, qui vise à étouffer les voix critiques de la société civile palestinienne.

Selon l'ONG palestinienne Addameer, plus de 4400 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes début 2021, dont environ 440 en détention administrative⁵ tandis que l'ONG israélienne B'Tselem en comptait 376 en septembre 2020⁶. Depuis 1967, c'est plus de 850 000 Palestiniens qui ont été arrêtés, soit quasiment 20 % de la population palestinienne et 40 % des hommes palestiniens en territoires occupés. Une tribune publiée dans le journal *Le Monde* en 2018 et cosignée par l'ACAT-France, appelait à la fin de ce régime de détention, auquel de nombreux mineurs, comme Ahd Tamimi, depuis libérée, sont également soumis⁷. Cette même année, l'ACAT-France rappelait⁸ que ce régime de détention viole le droit international humanitaire et le droit international des droits humains : recours disproportionné et systématique à la détention administrative normalement limité strictement à des situations sécuritaires urgentes sans autre alternative possible, déplacement et détention en dehors du territoire occupé, interdiction de visites familiales, caractère collectif du recours à la détention du fait de son ampleur, conditions de détention difficiles et recours à la torture⁹...

Si le régime de détention administrative est normalement prévu pour arrêter et maintenir en détention des individus censés représenter un danger pour la sécurité d'Israël¹⁰, c'est surtout un instrument de censure et de punition servant à neutraliser les Palestiniens. Cet outil de répression est ainsi régulièrement utilisé contre des défenseurs des droits¹¹, des militants de la cause palestinienne¹² ainsi que des personnalités politiques palestiniennes¹³. Dans de nombreux cas, ces personnes se retrouvent à plusieurs occasions en détention administrative au cours de leur existence, une manière d'empêcher leurs activités et les dynamiques qu'elles impulsent dans la société civile palestinienne.

LA DÉTENTION POUR EMPÊCHER TOUTE TENTATIVE DÉMOCRATIQUE

La détention administrative empêche le renouvellement de la société palestinienne en la privant d'individus engagés et qualifiés¹⁴. Elle écarte ainsi les figures montantes ou contestatrices¹⁵, maintenant de fait au pouvoir une élite politique palestinienne vieillissante. Cette classe dirigeante, constituée à la suite des accords d'Oslo, est moins encline à une politique d'opposition plus radicale envers Israël pour qui la coopération sécuritaire est essentielle¹⁶. Alors que le Fatah et le Hamas ont beaucoup perdu de leur popularité, des mouvements issus de la société civile comme BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) et des personnalités fortes et indépendantes menacent les élites politiques palestiniennes installées. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre des élections palestiniennes générales, prévues en mai 2021, annulées le 30 avril 2021 par le président palestinien Mahmoud Abbas, alors qu'aucune élection n'a eu lieu depuis quinze ans. On observe ainsi une forte augmentation des arrestations et détentions par les forces de sécurité israéliennes dans les mouvements politiques, notamment à gauche et chez les jeunes, avec un usage répété de la détention administrative¹⁷.

À travers la détention administrative, les autorités israéliennes répriment aussi les acteurs palestiniens actifs dans les mouvements citoyens et pacifiques de résistance

à l'occupation ainsi qu'aux discriminations et violations des droits¹⁸. La résistance pacifique palestinienne est particulièrement visée par les autorités israéliennes car elle est beaucoup plus difficile à combattre et à réprimer : elle met en évidence, sans recourir à la violence, les agressions et les injustices commises par les forces de sécurité et les dirigeants israéliens, révélant ainsi la réalité de l'occupation israélienne derrière le discours de façade de lutte contre le terrorisme. La détention arbitraire permet donc de s'attaquer plus facilement aux membres de la société civile car les droits de la défense sont quasi inexistantes (pas d'inculpation formelle, dossier d'accusation secret et inaccessible à l'accusé et à ses avocats, décision sans la présence des inculpés...). Dans les faits, seul 5 % des détentions administratives donnent lieu à une condamnation par la justice militaire israélienne, l'immense majorité des détenus étant finalement relâchée sans poursuite, ce qui confirme le caractère arbitraire et répressif de cette mesure¹⁹.

Une fois en détention administrative, les prisonniers se retrouvent dans un contexte limitant drastiquement les possibilités d'exprimer leur résistance, ce qui les pousse à recourir à l'un des derniers moyens encore à leur disposition : la grève de la faim²⁰. Comme beaucoup d'autres avant lui, c'est le choix qu'a fait le militant Maher al-Akhras, emprisonné pour la cinquième fois. Après une grève de la faim de cent trois jours, il a finalement réussi à obtenir sa libération²¹.

1. « L'avocat franco-palestinien Salah Hamouri libéré en Israël », *Le Figaro*, 7 juillet 2020, www.lefigaro.fr/flash-actu/l-avocat-franco-palestinien-salah-hamouri-libere-en-israel-20200707

2. « Israël : Salah Hamouri finally released! », Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains, 8 octobre 2018, www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/israel-salah-hamouri-finally-released

3. « Le Franco-Palestinien Salah Hamouri libéré après plus d'un an de détention en Israël », France 24, 30 septembre 2018, www.france24.com/fr/20180930-moyen-orient-israel-franco-palestinien-salah-hamouri-israel-liberation

4. Malo Tresca, « Le Franco-Palestinien Salah Hamouri libéré après plus d'un an de détention en Israël », *La Croix*, 1^{er} octobre 2018, www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/Le-Franco-palestinien-Salah-Hamouri-libere-dun-detention-Israel-2018-10-01-1200972914

5. Statistiques selon le site de l'ONG Addameer, en date du 10 mars 2021, www.addameer.org/statistics

6. B'Tselem, Statistics on administrative detention, 31 janvier 2021, www.btselem.org/administrative_detention/statistics

7. Collectif, « Il faut "exiger la fin des pratiques de détentions qui constituent une violation des droits des enfants" en Israël », *Le Monde*, 23 janvier 2018, www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/23/il-faut-exiger-la-fin-des-pratiques-de-detentions-qui-constituent-une-violation-des-droits-des-enfants-en-israel_5245726_3232.html

8. « Un français victime de crimes de guerre », ACAT-France, 9 janvier 2018, www.acatfrance.fr/actualite/un-francais-victime-de-crimes-de-guerre

9. « Palestiniens, des détenus à part », Prison Insider, 12 décembre 2016, www.prison-insider.com/articles/palestiniens-des-detenus-a-part

10. « Administrative detention », Addameer, juillet 2017, www.addameer.org/israeli_military_judicial_system/administrative_detention

11. « La défenseuse des droits humains Khatam Saafin placée en détention administrative », Frontline Defenders, 13 novembre 2021, www.frontlinedefenders.org/fr/case/administrative-detention-woman-human-rights-defender-khatam-saafin

12. « UN expert calls for Israel to end practice of administrative detention and immediately release Maher Al-Akhras », 23 octobre 2020, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26415&LangID=E

13. « Court in Israel sentences Palestinian politician Khalida Jarrar to two years in prison », Middle East Eye, 1^{er} mars 2021, www.middleeasteye.net/news/israel-palestine-politician-khalida-jarrar-prison-sentenced-court

14. Sawsan Ramahi, *Administrative Detention: A Legal & Lethal Tool of Israeli Repression*, MEMO Publishers, novembre 2017, p. 26.

15. Majd Kayyal, « Israel's arrest campaign aims to destroy a new Palestinian movement », Middle East Eye, 10 février 2021, www.middleeasteye.net/opinion/israel-palestine-arrest-campaign-aims-destroy-new-movement

16. Shatha Hammad, « Qu'a gagné l'Autorité palestinienne à reprendre la coordination en matière de sécurité avec Israël ? », Middle East Eye, 30 novembre 2020, www.middleeasteye.net/fr/decryptages/autorite-palestinienne-reprise-coordination-securite-israel-repression
17. David Hearst, « Élections en Palestine : un saut dans l'inconnu pour le Fatah et le Hamas », Middle East Eye, 24 février 2021, www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/palestine-elections-fatah-hamas-abbas-dahlan-barghouti-israel
18. « Palestinian Prisoner's Day: Israel's Use of Arbitrary Detention as a Tool of Repression and Control of Palestinians », Al-Haq, 20 avril 2018, www.alhaq.org/advocacy/6241.html
19. Yarden Schwartz, « Why This Palestinian Clown is Being Jailed Without Trial », *Time*, 9 mars 2016, <https://time.com/4252272/israel-palestinians-administrative-detention/>
20. Neve Gordon, « Refusing to eat: How Maher al-Akhras is resisting Israel's administrative detention », Middle East Eye, 29 octobre 2020, www.middleeasteye.net/opinion/refusing-eat-how-maher-al-akhras-combatting-israels-practice-administrative-detention
21. « Palestinian hunger striker Maher al-Akhras released from Israeli prison », Middle East Eye, 26 november 2020, www.middleeasteye.net/news/israel-palestine-maher-akhras-hunger-strike-activist-released

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur le site www.acatfrance.fr

Dépôt légal 2021

ISSN 2115-4074 (Imprimé)

ISSN 2267-1374 (En ligne)

Impression | Corlet imprimeur 360°, 14110 Condé-sur-Noireau



Juin 2021

ACAT-France | Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
7, rue Georges Lardennois, 75019 Paris

ACAT

avec le soutien financier de



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Un monde tortionnaire

En 2021, la torture est pratiquée dans un pays sur deux, qu'ils soient autocratiques ou démocratiques. Tous les jours, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants parfois, sont livrés à l'omnipotence de bourreaux. Tous les jours, les tortionnaires et ceux qui les dirigent s'efforcent de réduire au silence défenseurs des droits, opposants, journalistes ou avocats. Tous les jours, ils terrorisent les membres de minorités ethniques, religieuses ou sexuelles. Ils intimident des personnes pour obtenir des renseignements, ou des prisonniers de droit commun pour leur soutirer des aveux sous la contrainte.

Le rapport 2021 *Un monde tortionnaire* complète l'analyse développée par l'ACAT-France dans les éditions antérieures. Il documente la réalité des pratiques tortionnaires dans plusieurs pays du monde, tout en poursuivant l'éclairage historique, politique, psychologique et culturel de ce phénomène. Il analyse les causes de la persistance du phénomène tortionnaire quarante-cinq ans après l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - et des autres textes adoptés à sa suite - visant à lutter contre la torture, avec cette question essentielle : comment concevoir que la torture puisse être à la fois condamnée quasi universellement, sur le plan juridique comme éthique, et néanmoins quotidiennement pratiquée à une si vaste échelle ? Il confirme « *la tendance mondiale d'acceptation des pratiques de torture et mauvais traitements, notamment sous des prétextes de sécurité nationale et de protection des sociétés* » comme le souligne Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, dans l'avant-propos de ce rapport.

Après une première partie consacrée à une radiographie des sociétés, ce rapport présente les recommandations des experts pour les guérir, notamment à travers l'écoute et la reconnaissance des victimes, le renforcement et la restauration du droit et de la justice.

Préfacée par Régis Brillat, secrétaire exécutif du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, cette édition livre également, dans la postface du frère Xavier Plassat, op, coordinateur de la campagne de la Commission pastorale de la terre contre le travail esclave au Brésil, un témoignage poignant sur Tito de Alencar, frère dominicain, victime de l'œuvre destructrice de la torture qui l'aura hanté jusqu'au bout.

Outil de documentation et de plaidoyer, cet ouvrage constitue le sixième volet d'une encyclopédie du phénomène tortionnaire. Ce rapport est consultable dans son intégralité sur notre site internet.

L'ACAT-France est une ONG œcuménique créée en 1974 afin de lutter contre la torture. Elle œuvre également pour l'abolition de la peine de mort et pour la défense du droit d'asile.

12 €

ACAT
france



Fondation ACAT
pour la dignité humaine